



GéoBretagne[®] le portail de l'information géographique en Bretagne

Pôle métier GéoBretagne

Référentiels

du 27/09/2011



GéoBretagne®

Pôle métier GéoBretagne Référentiels du 27/09/2011

Plan de la présentation:

- 1- Le Contrat d'Objectifs de Performance (COP) 2010-2013 et les « Nouvelles modalités de diffusion du Référentiel à Grande Echelle (RGE®) » (au 01/01/2011)
- 2- Les canaux de diffusion des données IGN.
- 3-Foire aux questions

NOUVEAU COP 2010-2013



Et la géographie prend vie.



CONTRAT D'OBJECTIFS DE PERFORMANCE 2010-2013

Le Contrat d'Objectifs de Performance (COP) 2010-2013

**signé le 16 septembre 2010 entre
le Ministère du Développement Durable**

et l'IGN

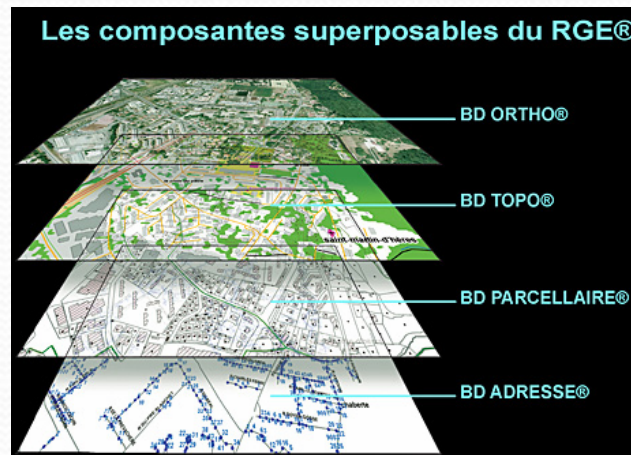
Texte intégral sur www.ign.fr

Les six orientations stratégiques du COP

- 1) Conforter l'établissement dans sa position de référent-conseil de l'Etat et d'opérateur national pour l'information géographique***

Les six orientations stratégiques du COP

2) Faire du RGE® le référentiel géographique le plus largement utilisé



en aménageant les conditions de sa diffusion,

afin de favoriser l'interopérabilité des bases de données géographiques et les échanges de données entre autorités publiques

Les six orientations stratégiques du COP

3) Parvenir à une représentation unique du découpage parcellaire aussi proche que possible de la réalité du terrain

4) Etre le principal acteur de la mise en place de l'infrastructure nationale d'information géographique prescrite par la directive INSPIRE

Les six orientations stratégiques du COP

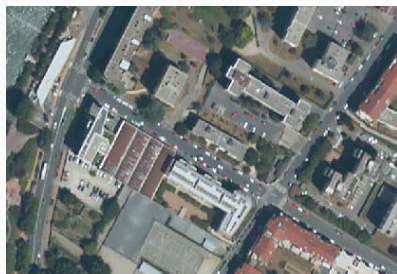
5) Conduire les travaux de recherche et développement

6) Poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de l'établissement

L'utilisation du RGE® pour les missions de service public

- **Un objectif majeur du COP : faciliter l'utilisation du RGE® pour qu'il devienne le référentiel national utilisé par tous**
- **Mise à disposition du RGE® au coût marginal auprès des autorités publiques**

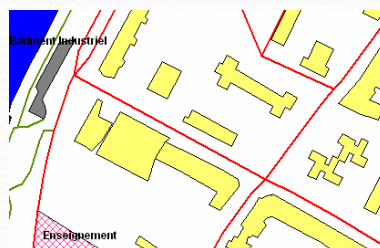
BD ORTHO® (50 cm)



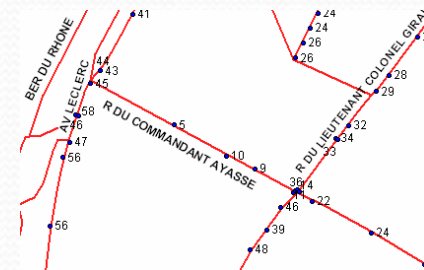
BD PARCELLAIRE®



BD TOPO®



BD ADRESSE®



Le critère clé pour définir les conditions d'utilisation porte sur la nature de la mission rendue avec l'aide du RGE® :

« Mission de service public ne revêtant pas un caractère industriel ou commercial »

=>Engagement par acceptation des « C.U des données géographiques numériques de l'IGN diffusées au coût marginal de reproduction et de diffusion ».

Concerne tous les acteurs : Etat, Collectivités Territoriales, autres acteurs de droit public, acteurs de droit privé respectant ces critères.

L'utilisation du RGE® pour les missions de service public

La mise à disposition des données sera également facilitée

Ouverture dès le 3 janvier 2011 d'un accès par téléchargement gratuit par lots départementaux, en Lambert 93 et format standard

Accès aux flux du Géoportail gratuit

Autres modalités selon barème ou devis au coût marginal.

Accès via un tiers sans redevances IGN

Les canaux de diffusion des données IGN



Diffusion IGN				Diffusion GéoBretagne	
Sur support physique	Par téléchargement Pour des usages de mission service public (ni industrielle ni commerciale)	Par téléchargement Hors mission service public	Par Flux	Sur support physique	Par Flux (à venir)
Tous produits	RGE® : BDTopo BDAdresse BDParcellaire BDOrtho	Tous produits (emprise limitée en général à 200Km2) (à partir de fin 2012 : pas de limitation d'emprise)	Selon contrat (parcelles cadastrales, cartes IGN, photos aériennes, routes, bâtiments, VF, adm, hydro, altitude, trait de cote, service adresses)	Produits acquis en Licence Etendue (scan25 et BDCarto à ce jour)	Produits acquis en Licence Etendue
Licence standard (+ Licence d'exploitation Licence R et D)	Acte d'acceptation	Licence standard (+ Licence d'exploitation Licence R et D)	Contrat type	Licence standard (sans limitation de nombre de postes)	Licence standard (sans limitation de nombre de postes)
Conditions Générales d'utilisations (CGU)	Conditions d'utilisations DCM (CU)	Conditions Générales d'utilisations (CGU)	Conditions Générales du service de données	Conditions Générales d'utilisations (CGU)	Conditions Générales d'utilisations (CGU)

Foire aux questions :

★ **Question 1 :** *Un organisme public ayant droit du scan25 peut-il utiliser ce fonds de plan pour un document de communication gratuit de format inférieur à un format A4 ? Si oui, à quelles conditions (gratuit ou non ? mentions obligatoires?, etc.)?*

Voir les « **Conditions Générales d'Utilisation des données géographiques numériques de l'IGN** » (**C.G.U**)
(réponse : oui/gratuit/avec mentions)

★ **Question 2 :** *Un organisme public ayant droit du RGE peut-il utiliser ce fonds de plan pour un document de communication gratuit de format inférieur à un format A4 ? Si oui, à quelles conditions (gratuit ou non ? mentions obligatoires?, etc.)?*

Voir les « **Conditions d'Utilisation des données géographiques numériques de l'IGN diffusées au seul coût de reproduction et de diffusion** » (**C.U**)
(réponse : oui/gratuit/avec mentions)

F.A.Q

★ **Question 3 :** *"Suis-je propriétaire d'une couche vecteur créée par mes soins sur le fond BD Ortho de l'IGN ?*

Voir les (C.G.U) + (C.U)

(Réponse : oui sous réserve de non-reconstitution d'une partie substantielle)

★ **Question 4 :** *Suis-je propriétaire d'une couche vecteur recrée à partir de la BDTopo de l'IGN ?*

Voir les (C.G.U) + (C.U)

(Réponse : oui sous réserve de non-reconstitution d'une partie substantielle)

- **Question 5 :** *Une association, reconnue d'utilité publique peut elle être considérée comme effectuant des missions de service publique et bénéficier de la mise à disposition du RGE® ?*

(Réponse : oui si décret de mission de service publique clairement établi)

F.A.Q

- **Question 7 :** *L'IGN autorise les Syndicats d'électricité à utiliser le RGE pour leurs missions de bases (service public sans caractère industriel ou commercial) mais c'est très limitatif ce qui entraîne un certain nombre de questions spécifiques à nos structures : missions citées explicitement : contrôle de concession et Eclairage Public.
Mais les Syndicats d'électricité font aussi : des renforcements, des enfouissements et extensions de réseaux électriques, gaz, télécommunication, eau, gestion de déchets, des études en maîtrise de l'énergie etc.*

Peuvent-ils l'utiliser dans tous ces domaines ?

Réponses :

<i>Des renforcements, des enfouissements et extensions de réseaux électriques, gaz, télécommunication, eau</i>	<i>À étudier</i>
<i>Gestion de déchets</i> <i>la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), basée sur le foncier bâti,</i> <i>la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), liée au service rendu</i>	<i>Oui si Taxe</i> <i>Non si redevance</i>
<i>Des études en maîtrise de l'énergie</i>	<i>Non</i>

F.A.Q

Question 7 (suite) :

Peuvent-ils l'afficher dans leur SIG web destiné à leurs adhérents (extranet) ?

Réponse : Oui

● *Peuvent-ils l'afficher dans leur SIG web destiné à leur public (internet) ?*

Réponse : Oui

● *Peuvent-ils le mettre à disposition de leurs prestataires?*

Réponse : Oui

(via un acte d'engagement du prestataire s'engageant au respect des C.U)

F.A.Q

Question 6 : *Une communauté d'agglomération ayant droit au RGE, peut-elle découper les données IGN par commune et les redistribuer à ses communes? Si oui, à quelles conditions?(Convention)*

Question 10 (AF/DDTM29) :

- *Peut-on distinguer détention du RGE et utilisation du RGE ?*

Par exemple GéoBretagne pourrait vouloir diffuser le RGE aux communes (ou autres structures éligibles à l'utilisation du RGE à titre gratuit) de la région sans pour autant l'utiliser dans ses propres applications. Est-ce possible, si chaque bénéficiaire s'est au préalable inscrit auprès de l'IGN ?

- *Si oui, GéoBretagne doit-il s'assurer que chaque téléchargement est fait par un bénéficiaire inscrit, ou bien est-ce au téléchargeur de s'assurer qu'il remplit les conditions ?*
- *Dans ce qui précède, peut-on remplacer GéoBretagne par une personne physique ou morale quelconque, y compris une entreprise privée à but lucratif, dès lors qu'elle n'utilise pas elle-même les données du RGE ?*

F.A.Q

- Question 11 (SIG Pays de Brest) :

Nous venons de développer notre propre outil de géocodage d'adresses. Celui-ci s'appuie sur nos propres référentiels et sur la BD Adresse. Nous envisageons de le mettre à disposition du grand public sur notre site web. Pouvons nous le faire ?

Voir les « Conditions d'Utilisation des données géographiques numériques de l'IGN diffusées au seul coût de reproduction et de diffusion » (C.U)

(réponse : oui,

Mais hors toute exploitation ou utilisation commerciale ou industrielle de l'utilisateur final)



GéoBretagne®

Pôle métier GéoBretagne Référentiels du 27/09/2011

- N'hésitez pas à nous contacter en direct pour toutes questions liées à vos projets :
- Tél : 02 40 99 94 22
- Méls : thierry.blouin@ign.fr
denis.dubell@ign.fr

Merci de votre attention !